

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents28
 présents par procuration5
 absent.....0
 absente excusée0

OBJET :

Modification de la détermination des majorations des indemnités de fonctions des titulaires des mandats locaux.

Le 16 décembre 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 10 décembre 2021, s'est assemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mme Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Duranteau, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Brassat à M. Thevenot, M. Deluchey à M. Naudet, M. Zakaria à M. Poisson, Mme Oziel à Mme Jason, Mme Chénieux à M. Bekare.

ABSENTS :**ABSENT EXCUSE :**

SECRETAIRE : Mme Baas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20211216-DEL2021121605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, notamment en son article 3,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment en son article 92,

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

VU la délibération n°2020-06-11/05 du 11 juin 2020 portant détermination des majorations des indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux,

VU le courrier du 19 novembre 2021 de Monsieur le Préfet acceptant la démission de Mme Claudine BITTERLI, 4^{ème} adjointe, de ses fonctions de conseillère municipale,

VU la délibération n°2021-11-25/01 du 25 novembre 2021 relative à l'élection d'une nouvelle adjointe en remplacement de Madame BITTERLI, démissionnaire,

VU la délibération n°2021-12-16/04 du 16 décembre 2021 portant modification de la détermination des indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux,

CONSIDERANT que, comme le prévoit la réglementation en vigueur, le Conseil municipal, à la suite de son renouvellement, a adopté le 11 juin 2020 une délibération relative à la détermination des indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux,

CONSIDERANT néanmoins, que du fait de la démission de Madame BITTERLI, 4^{ème} adjointe, le Conseil municipal, par délibération n°2021-12-16/04 du 16 décembre 2021 susvisée, tout en rappelant les modalités de calcul des indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux, a modifié le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux Maire, Adjointes et Conseillers municipaux délégués.

CONSIDERANT que le tableau récapitulatif des majorations appliquées aux indemnités allouées aux Maire et adjoints étant établi sur la base du tableau récapitulatif des indemnités de fonctions allouées aux Maire, Adjointes et Conseillers municipaux délégués, il convient de le modifier également,

CONSIDERANT que ces modifications n'emportent, en revanche, aucune modification des modalités de calcul définies par la délibération n°2020-06-11/05 du 11 juin 2020 susvisée portant sur la détermination des majorations des indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux,

VU le tableau récapitulatif des majorations appliquées aux indemnités allouées aux Maire et Adjointes au Maire ci-annexé,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration Générale, Personnel et Fête et Cérémonies en date du 9 décembre 2021,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-neuf voix POUR,

ET quatre abstentions,

MAINTIENT l'application aux montants des indemnités de fonctions votées par le Conseil municipal pour le Maire et les Adjointes au Maire les majorations correspondant à :

- 15% au titre de la commune ancien chef-lieu de canton,

- un pourcentage au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine attribuée à la commune correspondant au pourcentage maximum de la strate démographique supérieure (de 20 000 à 49 999 habitants) multiplié par le pourcentage de l'indemnité votée en Conseil municipal, divisé par le pourcentage maximum autorisé de la strate démographique de la collectivité.

ANNEXE à titre indicatif à la présente délibération le tableau récapitulatif des majorations appliquées aux indemnités allouées au Maire et Adjointes au Maire,

PRECISE que le montant de ces majorations suivra automatiquement le sort des indemnités en cas de revalorisations applicables au traitement des fonctionnaires,

DIT que la présente délibération prendra effet à compter de sa date de rendu exécutoire,

ABROGE la délibération n°2020-06-11/05 du 11 juin 2020 portant sur la détermination des majorations des indemnités des fonctions des titulaires des mandats locaux à compter également de la date de rendu exécutoire de la présente délibération,

H.

IMPUTE la dépense au chapitre 065 du budget,

AUTORISE Le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Lud STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **20 DEC. 2021**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **20 DEC. 2021**
20 DEC. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

**Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités avec majorations allouées aux membres
de l'assemblée délibérante annexé à la délibération n° 2021-12-16/05 du 16 décembre 2021
remplaçant le tableau adopté par délibération n°2020-06-11/05 du 11 juin 2020**

**ARRONDISSEMENT : SARCELLES - CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY - POPULATION : 18 314 HABITANTS
Commune ancien chef-lieu de canton et attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine**

**Calcul du montant de l'enveloppe globale
(Calcul sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique)**

FONCTION	MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE	POURCENTAGE	TOTAL DE L'ENVELOPPE GLOBALE
Maire	2 528,10€	65 %	12 154,41€
Adjoint (au nombre de 9)	1 069,59€ x 9 = 9 626,31 €	27,5 %	

Répartition des majorations appliquées aux indemnités allouées au Maire et Adjoint au Maire dans la limite de l'enveloppe globale

FONCTION	NOM, PRENOM	Pourcentage de l'IB terminal	Indemnité en brut (A)	Majoration chef-lieu de canton (15% de A)	Majoration DSU (% strate > X A / % strate)	Indemnité avec majorations (brut)
Maire	STREHAIANO Luc	25,7111 %	1000 €	150 €	356 €	1 506 €
1 ^{er} Adjoint	THEVENOT Christian	20,0546 %	780 €	117 €	187,75 €	1 084,75 €
2 ^{ème} Adjoint	KRAWAZYK Bania	20,0546 %	780 €	117 €	187,75 €	1 084,75 €
3 ^{ème} Adjoint	SURIE Alain	20,0546 %	780 €	117 €	187,75€	1 084,75 €
4 ^{ème} Adjoint	MARCUZZO Sylvain	20,0546 %	780 €	117 €	187,75 €	1 084,75 €
5 ^{ème} Adjoint	UMNUS Patricia	20,0546 %	780 €	117 €	187,75 €	1 084,75 €
6 ^{ème} Adjoint	VERNA Michel	20,0546 %	780 €	117 €	187,75 €	1 084,75 €
7 ^{ème} Adjoint	MARY Florence	20,0546 %	780 €	117 €	187,75 €	1 084,75 €
8 ^{ème} Adjoint	NAUDET Nicolas	20,0546 %	780 €	117 €	187,75 €	1 084,75 €
9 ^{ème} Adjoint	JASON Anne	20,0546 %	780 €	117 €	187,75 €	1 084,75 €
Conseiller municipal délégué	ABOUT François	17,4835 %	680 €			
Conseiller municipal délégué	BRASSET Anne-Marie	17,4835 %	680 €			
Conseiller municipal délégué	DACHEZ Christian	17,4835 %	680 €			
Conseiller municipal délégué	FAYOL DA CUNHA Marie- Emilia	8,74175 %	340 €			
Conseiller municipal délégué	POISSON Christian	8,74175 %	340 €			
Conseiller municipal délégué	MALNATI Alain	8,74175 %	340 €			
Conseiller municipal délégué	ROY Monique	8,74175 %	340 €			
Conseiller municipal délégué	OZIEL Martine	8,74175 %	340 €			
Total mensuel brut			11 760,00 €			15 008,75 €

H.